

La lettre du MAIRE

www.ville-pelissanne.fr

OCTOBRE 2017



ÉDITO



*Pelissanne
ville d'actions !*

La lettre du Maire - Octobre 2017
Date de dépôt légal: 16 avril 2009
Directeur de publication: Pascal Montécot
Rédaction: Mairie de Pelissanne
Conception et réalisation: Noon Graphic Design
www.noongraphicdesign.com
Impression: Imprimerie Vallière
163, avenue du Luxembourg - 13140 Miramas
Distribution: Distripub - Tirage: 5 500 exemplaires



Être Maire et défendre son territoire.

Pélissannaises, Pélissannais,

Pour la 3^e année consécutive, j'étais présent au forum des Maires de Provence à l'invitation de la Présidente du Conseil Départemental Martine Vassal. Nous avons souhaité faire entendre notre voix, afin d'être associés aux décisions gouvernementales concernant l'avenir du département et des intercommunalités, notamment dans le cadre de la fusion évoquée entre la Métropole Aix-Marseille Provence et le département. C'est d'ailleurs dans une unanimité historique que l'ensemble des élus a porté un message commun demandant au gouvernement de ne pas déconstruire un modèle de collaboration et de proximité qui fonctionne entre communes et services du département.

«Ensemble pour le territoire», c'est ainsi que s'intitule la motion proposée par la Présidente Martine Vassal. Cette motion a été votée par l'assemblée à l'unanimité composée par les maires du département des Bouches-du-Rhône, les conseillers départementaux et les présidents des conseils de territoires et d'intercommunalités. Cette unité porte un message fort celui d'une position commune concernant l'organisation territoriale, dépassant les clivages et tendances politiques.

Le département des Bouches-du-Rhône est un partenaire incontournable des communes et c'est, à l'heure actuelle, particulièrement risqué d'imposer sans concertation cette fusion, en ne tenant pas compte de nos spécificités et de nos identités.

Nous ne sommes pas contre une évolution, une modernisation, c'est d'ailleurs la politique que nous menons quotidiennement dans nos collectivités et cette lettre vous le montre une fois encore, mais les Maires et les élus de terrain souhaitent aujourd'hui être complètement associés aux décisions dans un climat de confiance.

Nous voulons compter pour faire compter notre territoire: que chacun s'y reconnaisse, s'y investisse et s'y engage dans l'intérêt de nos populations.

Nous souhaitons être force de proposition pour présenter au gouvernement un visage fort et uni, indivisible évoluant ensemble vers la modernité, c'est d'ailleurs le propos de la motion votée «vouloir construire ensemble le projet et l'organisation des territoires de demain».

Pascal Montécot
Maire de Pelissanne
Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence

✓ INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite au départ pour raisons professionnelles d'un conseiller de la majorité municipale, Madame Katia GRAS, dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, est installée dans les fonctions de Conseillère municipale. Katia GRAS connaît bien la fonction, elle avait été élue durant 2 mandats en 2001 et 2008 avec l'équipe de la majorité municipale.

✓ PARTENARIAT CULTUREL 2017-2018 AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES- DU-RHÔNE – SAISON 13

Grâce au dispositif saison 13, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône soutient la création artistique et le spectacle vivant. Cette année encore la ville de Pélissanne souhaite s'intégrer au processus et proposera plusieurs spectacles du catalogue 2017. Saison 13, c'est également pour le Conseil Départemental la volonté de créer une synergie entre les communes et les artistes du Département dans le but de faciliter l'accès de tous au spectacle vivant, participer au partage des œuvres et ainsi développer et nourrir le lien social. Enfin, pour la commune de Pélissanne, participer à cette démarche permet de recevoir du Conseil Départemental un large soutien financier et logistique et de privilégier la programmation des artistes de notre département.



★ Délibération votée à l'unanimité.

✓ CRÉATION D'UN EMPLOI DE PROFESSEUR DE MUSIQUE - CLASSE DE TAMBOURIN ET GALOBET

Afin de renforcer l'offre pédagogique de l'école de musique et de maintenir et valoriser la culture provençale auprès des enfants et des adultes, il a été décidé de créer un emploi de professeur de musique dans le cadre de l'ouverture d'une classe de tambourin/galoubet.

★ Délibération votée à l'unanimité.



✓ RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE - ÉTUDE DE PROJET

En 2013, la commune s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière qui a permis de redéfinir les axes de la rénovation et du développement de son éclairage public.

Un diagnostic détaillé du parc a été réalisé à la suite par l'entreprise titulaire du marché, ce qui a conduit à un programme pluriannuel de rénovation.

Le marché arrivant à son terme, un nouvel état des lieux a été établi pour mettre en avant les investissements nécessaires, selon un ordre de priorité qui permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Accélérer la rénovation du patrimoine éclairage public, notamment le programme de rénovation intégrera un volant important de rénovation de luminaires de manière à renforcer les efficacités énergétiques de ces derniers en privilégiant l'éclairage par LED. Dans ce cadre, les modèles proposés le seront dans une optique de réduire les flux lumineux « perdus », soit vers le ciel nocturne (nuisance lumineuse), soit vers les espaces privatifs ou non utilisés en période nocturne.
- Réaliser des économies de fonctionnement, en particulier sur les dépenses d'énergie, dans le cadre de la politique de développement durable mise en place par la commune, par la suppression des lampes à décharge au Vapeur de Mercure dont le rendement (en lumen/Watt) est inférieur à d'autres familles de lampes.
- Améliorer la perception nocturne de la ville.

Cette étude permettra d'engager les investissements nécessaires tant en matière technique qu'en matière de protection de l'environnement.

★ Délibération votée à l'unanimité.

✓ BUDGET 2017 AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le budget primitif est un acte prévisionnel; il peut être rectifié en cours d'année afin d'en ajuster les dépenses et les recettes en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice.

La gestion saine et rigoureuse appliquée depuis plusieurs années dans les services communaux, a permis de dégager en 2016, un excédent de fonctionnement de 2 487 848,61 €. Montant qui viendra compléter en partie les besoins de recettes de la section d'investissement du budget 2017 et donc de soutenir la dynamique de projets engagée.

De plus ce budget supplémentaire vient également corriger la perte des recettes liée à l'arrêt pur et simple des contrats aidés dans les collectivités locales. Sans annonce et sans préavis, le désengagement de l'État prend aujourd'hui une nouvelle forme: l'abandon du soutien à l'embauche des personnes les plus fragiles face à l'emploi. Cette perte de recettes représente pour le dernier trimestre 2017, 140 000 €.

★ Délibération votée à la majorité par l'équipe municipale, l'opposition s'étant abstenue.

✓ **RENOUVELLEMENT DU BAFA CITOYEN - 3^e ÉDITION**

La mise en place du dispositif BAFA CITOYEN, initié par la commune, permet d'apporter une aide financière aux jeunes Pélissannais motivés par l'obtention de la qualification de ce diplôme. En contrepartie, lors de leur stage pratique, un réel engagement citoyen de leur part est demandé par la commune.

Ainsi, 4 jeunes Pélissannais pourront bénéficier de ce dispositif en participant aux formations théoriques sur Pélissanne et être formés par l'équipe permanente du Service Jeunesse lors de leur stage pratique qui se déroulera durant les prochaines vacances scolaires 2018.

Le BAFA est considéré comme une porte d'entrée vers les métiers de l'animation. L'obtention de ce brevet leur permettra d'intégrer une équipe de professionnels sur Pélissanne ou ailleurs de manière occasionnelle ou permanente en attendant d'évoluer en tant qu'animateurs reconnus dans le milieu de l'animation.

D'ailleurs, plusieurs de ces candidats ont occupé ou occupent actuellement un poste d'animateur permanent au sein du Service Jeunesse de Pélissanne depuis la rentrée scolaire 2016-2017 ce qui était l'un des objectifs de la municipalité à



savoir, bénéficier d'un vivier d'animateurs Pélissannais.

Ainsi, la commune participe à hauteur de 1 400,00€ pour la formation générale des 4 candidats. Ces derniers auront à charge 50€/session théorique.

Les autres candidats souhaitant passer leur BAFA mais ne rentrant pas dans le dispositif BAFA Citoyen, pourront également profiter de tarifs partenaires.

★ Délibération votée à l'unanimité.

✓ **MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF DU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ DES BOUCHES-DU- RHÔNE**

Pour traiter, accompagner et prévenir la grande difficulté scolaire, l'Éducation nationale a mis en place le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté). Un dispositif RASED complet est composé à minima de trois personnels spécialisés :

- le maître d'adaptation: qui apporte une aide pédagogique adaptée aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre.
- le psychologue de l'Éducation nationale: qui suit l'enfant dans son développement de l'entrée à l'école maternelle jusqu'au collège
- le rééducateur: qui s'adresse à des enfants qui éprouvent des difficultés à répondre aux attentes et contraintes scolaires.

Leur travail en équipe est indispensable pour la prise en compte "globale" des difficultés des élèves. Ce regard croisé, insubstituable, garantit une prise en charge gratuite et continue des élèves en difficulté.

Selon de nombreux rapports récents issus du Sénat, du Ministère de l'Éducation ou de l'Assemblée nationale, le manque de personnels RASED a des conséquences désastreuses sur l'échec scolaire. Comment ne pas faire de lien en effet entre la prise en charge de seulement 5 à 10 % d'une génération d'élèves par le RASED et les 15 à 20 % d'élèves en difficulté scolaire ?

D'après d'autres rapports institutionnels le fossé entre les élèves qui réussissent et ceux qui décrochent, en lien direct avec les inégalités sociales, continue de se creuser, au risque d'aller vers une société plus divisée et plus violente.

Les enseignants sont aujourd'hui en grande difficulté eux-mêmes pour gérer la grande difficulté scolaire et l'hétérogénéité grandissante des classes et donner du sens à l'école auprès des élèves les plus fragiles. Ils ont grand besoin du soutien des RASED.

Or, entre 2008 et 2012, 1/3 des postes RASED a été



supprimé, pour passer de 15 000 à 10 000 postes. La reprise de la création des postes depuis 2012 ne suffira ni à endiguer les départs à la retraite ni à combler la perte des 5 000 postes perdus depuis 2008.

Le conseil municipal s'associe au collectif RASED 13, composé de syndicats, d'associations de professionnels de l'Éducation nationale, d'éducation populaire ou de parents d'élèves, pour dénoncer :

- la dégradation de l'aide apportée aux élèves et notamment celles des élèves les plus en difficulté au sein de l'école
- la dégradation des conditions de travail des enseignants, désarmés face à la difficulté scolaire et aux problèmes de comportement de certains élèves
- la médicalisation de l'échec scolaire: recours massif aux auxiliaires de vie scolaire
- l'externalisation grandissante de la prise en charge de la difficulté scolaire (orthophonistes par exemple), et donc le coût supplémentaire pour les parents
- l'augmentation des inégalités sociales de santé, car certaines familles ne peuvent avoir accès à tous les soins.

Avec le collectif RASED 13, nous affirmons que pour enrayer la difficulté scolaire sur le long terme, il faut agir massivement sur l'aide que l'Éducation nationale doit apporter aux élèves, aux familles et aux enseignants.

★ Délibération votée à l'unanimité.

✓ MANIFESTATIONS DANS LE CADRE DE « LA LECTURE PAR NATURE 2017 »

«Lecture par Nature» est le premier dispositif d'action culturelle mis en place par la Métropole à destination des établissements de lecture publique du territoire.

La ville de Pélissanne a choisi de s'inscrire dans cette manifestation qui viendra souligner l'implication de la commune dans le développement culturel du territoire de la Métropole et permettra d'étoffer la programmation culturelle de la ville grâce à une prestation hautement qualitative.

L'événement se déroulera dans 60 communes du territoire métropolitain qui participeront activement à ce parcours artistique du 24 octobre au 18 novembre 2017. Ce dispositif est gratuit pour les communes qui ont choisi d'y participer. Il s'inscrit dans le projet de développement de la culture et doit contribuer à tisser des liens entre les publics du territoire métropolitain.

La ville de Pélissanne a été retenue pour une participation le samedi 28 octobre. La Médiathèque accueillera le spectacle «Duologos», création Arts Sciences, qui met en dialogue un artiste et un scientifique autour d'une thématique portant sur le développement durable.

★ Délibération votée à l'unanimité.



✓ SÉJOURS AVENTURE ÉVASION POUR LES 8-17 ANS

Le Service Éducation et Jeunesse propose pendant les vacances d'automne 2017 un séjour de vacances de 8 jours agréé par la Direction départementale de la Cohésion sociale du samedi 21 au samedi 28 octobre pour les 8 à 17 ans. Ce séjour de 20 places se déroulera dans la Drôme dans un cadre idyllique et verdoyant, aux portes du Vercors.

Ce séjour a pour objectif de faire découvrir aux jeunes un nouvel environnement à travers les traditions locales : culturelles, culinaires et sportives de la Drôme.

L'équipe d'animation proposera des activités variées : découverte du golf, visites de villages, jardin zen, balade dans la forêt de Thivolet... ainsi que des veillées interactives. Elle sera renforcée par des professionnels au cours d'activités spécifiques telles que le VTT et le Biathlon. La commune de Pélissanne participe au financement de ce séjour, afin de permettre à tous, dans la limite des places disponibles, d'y participer. Cette participation peut atteindre 45 % du montant total du séjour.

★ Délibération votée à l'unanimité.

✓ CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHARGÉ DE MISSION « PROGRAMMATION CULTURELLE »

La Direction des Affaires culturelles et de la Médiathèque a connu une réorganisation afin de mutualiser les compétences et les ressources au sein d'une unique direction et de gagner en efficacité sur l'administration des grands projets, tel que ceux de la médiathèque, la nouvelle école de musique et de la coordination de la programmation culturelle communale.

Une nouvelle direction a été créée afin de conduire l'ensemble des missions. Néanmoins, pour permettre d'accompagner la directrice dans sa fonction, sur la programmation culturelle de la commune, il est proposé de créer un emploi de chargé de mission « programmation culturelle ». L'agent affecté à ce poste participe

à la conduite du projet culturel, identifie l'offre culturelle disponible et accompagne la directrice dans la programmation et l'organisation des événements culturels.

L'agent recruté dispose d'une expérience significative au sein des collectivités territoriales, de la connaissance des institutions culturelles et d'une forte sensibilité à la thématique.



★ Délibération votée à l'unanimité.

TRIBUNE



« Education, Jeunesse, deux mots qui au delà de ce qu'ils véhiculent, constituent un enjeu majeur pour le développement d'une commune qui se doit de favoriser les conditions d'une réussite réaffirmée de tous... ». C'est ainsi que nous nous adressions en introduction aux Pélissannais dans notre programme 2014-2020 pour présenter et développer nos ambitions dans ces domaines. Et force est de constater qu'en la matière, notre équipe n'a ménagé ni son temps ni ses moyens pour proposer à nos concitoyens à la fois les structures nécessaires à l'accueil de nos jeunes mais également le personnel qualifié pour développer des projets pédagogiques, sportifs et culturels structurants et innovants.

De l'ouverture du nouveau centre de loisirs pour les 3-12 ans à la création d'un accueil jeunes pour nos adolescents, la politique municipale mis en musique par le S.E.J n'a eu de cesse d'améliorer son offre privilégiant toujours l'aspect qualitatif à la portée de tous en lieu et place d'une simple garderie. A l'heure où nombre de communes, au vu des baisses drastiques des dotations de l'Etat, ont dû se limiter en matière de services offerts à leur jeunesse, la volonté de notre Maire a été au contraire de « sacraliser » ce domaine sans obérer les finances mettant ainsi en adéquation nos structures et nos moyens au service d'une qualité reconnue et appréciée.

Les élus « Ensemble continuons Pélissanne »



Pour l'accueil de loisir ou les séjours pour les jeunes, quelle politique municipale ? Quid des moyens, des choix tarifaires ? Les messages du SEJ adressés aux parents se concluent par : « ¼ des effectifs est pris en compte à l'accueil du SEJ, les ¾ des inscriptions se faisant par mail (...) à partir de 8h00 ». Mais à 8h05 inscriptions closes. Plus de places. On ne peut pas se féliciter de nos équipements neufs pour certains et déjà trop petits car conçus sans anticiper la hausse de la population.

Les élus du Groupe « Réunir Pélissanne »



Texte non transmis en temps et en heure.

Groupe « Pélissanne autrement »